me borne à souhaiter que l'académie culiers de quelques savants, parmi lespropose.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est de l'académie Française que naquit cette institution, puisque c'est parmi les membres de cette première que Louis XIV nomma, en 1663, quatre académiciens pour exammer les projets d'inscriptions et devises, destinées à orner les t ipisseries et monuments de Versailles. La réunion de ces quatre personnes, qui se faisait tous les mercredis dans la Bibliothèque de Colbert, portait le nom de petite académic; mais elle augmenta bientôt en membres et en attributions et fut chargée de composer le règne métallique de Louis-le-Grand, ouvrage qui forme deux in-folio, où l'on trouve la description de toutes les médailles du règne de Louis XIV, le temps de leur origine avec le motif qui les sit sapper. Ce sat en 1701 que les membres en étant considérablement augmentés, cette institution prit le titre d'as vlimie des Inscriptions et Médail-1cs.

Une académie, instituée pour examiner les inscriptions et médailles, ne pouvait pas être d'une grande utilité, et ne pouvait, par conséquent, subsister long-temps sans quelque changement; aussi l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui existe encore, éprouva-telle bientôt de salutaires modifications, car elle renfermait dans son sein un principe de la plus grande utilité, et ce principe se développa enfin lorsque le régent, prince dont la pénétration égalait les connaissances, recevant un jour les hommages de l'académie, proposa à ses membres de sortir du cercle qui avait jusque alors restreint leurs travaux pour entrer dans une carrière des plus pénibles, il est vrai, mais aussi des plus glorieuses. Il leur suggéra de plus de substituer au titre d'académie des Inscriptions et Médailles, celm d'académie des Belles-Lettres, comme plus convenable aux nouveaux travaux qu'ils allaient entreprendre; mais le règne éblouissant de Louis XIV, encore tout présent à leur esprit, leur sit désirer de ne pas abandonner tout-à-sait un titre qu'ils avaient peut attendre. reçu d'un si grand Monarque, et ils adoptérent dans les lettres-patentes du roi, le nom d'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, nom que porte encore aujourd'hui cette institution.

moires, formant une vaste encyclopédie, l'armée sont maintenant comme suit d'officiers généraux ne se vendent pas. et dont plusieurs sont dûs aux efforts parti- pour chaque jour :

du collège de Juilly soit le modèle de quels paraissent Fréret, Montfaucon, Ma-chef, notre société littéraire, et qu'un jour, par [billon, Seconsse et plusieurs nutres. Ceun nouvel effort de notre part, celle-ci soit pendant, tout en faisant la gloire de leurs en état de pouvoir donner des séances pu- auteurs, ces ouvrages n'ont pas laissé de bliques à l'exemple du modèle que je Iui donner quelque lustre à l'académic, par le persectionnement qu'ils recevaient du serieux examen auquel ils étaient soumis devant cette académie, où les discussions étaient présidées d'une urbanité telle qu'on le citait encore à la sin du dernier siècle.

Comme toutes les autres institutions, l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres tomba sous les comps avengles de la révolution ; elle sut même, à la création de l'institut, retranchée de ce corps célébre, et plongée dans l'oubli, jusqu'à ce que Napoléon, ayant supprimé l'académie des Sciences morales et politiques, la remplaca par une autre d'histoire et de littérature ancienne, qui, sous un nom mieux choisi, devait remplacer l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cette nouvelle institution, la 3me classe de l'institut, reprit en 1816 son nom primitif, après avoir continué plusiems ouvrages, laussés inachevés par les Bénédictins on l'ancienne académie; et même, se laissant aller à l'esprit de l'époque, elle abandonna ses règles pour revenir à celles de l'ancienne académic qu'elle remplaçait.

Enfin ce fut aussi dans ce même temps où le gouvernement se plaisait à bouleverser toutes les institutions (honnêtes et religieuses), sans même alléguer de prétexte à sa conduite, que l'on rendit une ordonnance contre l'académie. Cette ordonnance portait à trente le nombre des académicions, qui jusque alors avait été de quarante, nombre déja trop petit puisque le titre d'académiciens était toute la récompense que pouvaient attendre plusieurs savants, pour une vie épuisée en longs et pénibles travaux, car de tout autre côté, même du gouvernement, qui aurait dû les protéger, et pour sa gloire, et pour sa prospérité, ils ne pouvaient espérer que mépris et découragement. Cependant, en 1828, une nouvelle ordonnance reporta à quarante le nombre des académiciens, et ce corps célèbre s'est depuis comme l'académie Française, toujours élevé en perfection et en réputation, et constitue aujourd'hui une des principales institutions de France, quoiqu'elle n'ait pas encore rempli tout ce que l'or en

(à continuer.) **⊃9**₽€⊂ ARMÉE ANGLAISE. (Suite et fin.)

PAYES ET RATIONS DE L'ALMÉE. La paye et la demi-paye des officiers Ce sut alors qu'elle entreprit ses mé-let la paye des soldats qui composent Un Field-Marechal, Cammandant en-£ 16 8 9 sterlings.

Un Général-Commandant des forces, £99

Un do faisant partie de l'Etat-Major, £5 15 9 do

Un Lieutenant-Général do £3 150 Un Major-Général do £1 17 11

Il n'y a point de demi-paye assignée aux Field-Maréchaux, parcequ'ils sont tous Colonels de régiment ; la demi-paye d'un Général est de £1 18, celle d'un Lieutenant-Général de £1 17 9; celle d'un Major-Général de £2 5 0

Un Colonel varie depuis £5 4 1 dans les gardes du corps, jusqu'à £1 7 8 dans les régiments de ligne. Un Lieutenant-Colonel, depuis £1 9 2 jusqu'à 17s. Un Mujor, depuis £1 45. jusqu'à 16s. Un Capitaine, depuis 15s jusqu'à 11s 6d. Un Lieutenant, depuis 10s 4d jusqu'à 6s 6d. Un Enseigne, depuis 5s 6d jusqu'à 5s 3d. Un Sergont, 2s 3d. Un Caporal, 10s 8d.

Un soldat dans les régiments de ligne 1s. 3d., avec une augmentation d'un denier après chaque période de cinq ans si sa conduite est sans reproche.

La paye des sous-officiers et soldats est généralement plus forte de quelques deniers, dans l'Artillerie, la Cavalerie et les gardes.

Il est à remarquer que les officiers doivent prendre sur leur paye ce qui est nécessaire pour se fournir d'habits. Pour les soldats et les sous-officiers, ils ont à se pourvoir eux-mêmes de las, chemises, &c.; le gouvernement leur fournissant l'habit, le pantalon, le chapeau, la redingote, et les souilliers. On retient, sur leur paye, six sols par jour, pour le thè, le café et autres aliments non comprisdans la ration.

La ration pour chaque homme de l'armée, quelque soit son grade, est une livre de viande et une livre de pain.

PROMOTIONS DFS OFFICIERS ET RECRUTE-MENT DE L'ARMÉE.

Dans les régiments de ligne, dans cenx de Cavalerie et ceux des gardes, les commissions sont vénules; les officiers passent ordinairement à un grade supérieur en achetant une commission, ou plutôt en payant la dissèrence de prix entre leur commission et celle qu'ils veulent avoir. Ces prix sont fort élevés pour les grades sur érieurs. Le prix d'une commission d'un Lieutenant Colonel, dans les gardes à pied, est de £ 9000 sterlings; mais comme le prix d'une commission de Major dans le même corps est de £ 8300, pour paivenir d'un grade à l'autre, il ne faut payer que £ 700.

Les commissions des différents grades les promotions, sont la récompense d'un